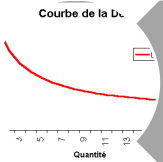


Fiche 17 : Synthèse des perceptions autour des différents mécanismes de solidarité territoriale



Financière

Concernant les différents mécanismes de solidarités financières, il ressort de la concertation avec les acteurs locaux qu'ils permettent de mettre en place une solidarité territoriale. La solidarité financière repose principalement sur un échange entre les citoyens et les collectivités.



Economique

Les solidarités économiques doivent être renforcées pour permettre un développement équitable des territoires. La solidarité économique est perçue comme étant la contrepartie attendue des territoires exportateurs d'eau. La question posée est de savoir quelle forme cette solidarité doit prendre.



Urbain / rural

Concernant la solidarité urbain / rural, il ressort des entretiens, qu'elle est souvent perçue comme étant à sens unique. La solidarité de l'urbain vers le rural est peu perceptible, même si elle existe. Dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais, il existe un fort enjeu lié aux échanges d'eau potable.



Non marchande

Les personnes rencontrées expliquent que la solidarité vis-à-vis de la nature et des générations future est en progression, mais, il faudrait davantage la prendre en compte. Il ressort aussi que les actions bénévoles pour entretenir les berges et les cours d'eau diminuent, ce qui va créer des difficultés dans les années à venir.



Amont/aval

Il existe une pluralité de solidarité entre l'amont et l'aval dans le périmètre du SAGE RFbB selon les personnes rencontrées. Ces mécanismes de solidarité peuvent être renforcés. Il ressort aussi des entretiens qu'il existe un déséquilibre entre les territoires ruraux et littoraux liés notamment au partage de la ressource.



Technique

La solidarité technique est mise en place de manière inégale entre les territoires. Les personnes rencontrées, notamment les territoires ruraux et périurbains, identifient bien une solidarité technique, surtout autour du petit cycle de l'eau. Ils notent cependant que cette solidarité est en diminution ces dernières années.



Internationale

La solidarité internationale autour de l'eau est encadrée par la loi Oudin-Santini de 2005 qui permet aux collectivités locales de consacrer 1% de leur budget pour permettre aux pays en développement d'avoir accès à l'eau. Cette solidarité est mise en œuvre par plusieurs structures sur le territoire (AELB, CEBR...)



Petit cycle / grand cycle

Plusieurs personnes ont abordé ce mécanisme de solidarité territoriale. Il existe des passerelles financières entre petit cycle et grand cycle de l'eau qui pourraient être renforcées. Cependant, certaines personnes rencontrées ont exprimé leur crainte de voir cette solidarité entre petit cycle et grand cycle de l'eau être remise en cause.